

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 15 janvier 2019 modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : INTV1901786S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 (11°), L. 311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe 1 de la décision du 17 janvier 2017 susvisée est remplacée par l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 janvier 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE
NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Amoussou Patrick.
Dr Aoussou Philippe.
Dr Bantman Patrick.
Dr Barennes Catherine.
Dr Baril Marc.
Dr Beaupère Bénédicte.
Dr Benazouz Mohamed Mehdi.
Dr Bernard Thierry.
Dr Bisbal Pierre.
Dr Bouhafis Sherine.
Dr Bourgois Clémence.
Dr Brisacier Patrick.
Dr Candillier Charles.
Dr Chalgoui Ferhat.
Dr Cireno Sylvie.
Dr Conan Lionel.
Dr Coulonges Florence.
Dr Crocq Marc-Antoine.
Dr Daschievici Heymans Carmen.
Dr Delaunay Francis.
Dr Delprat-Chatton Pascale.
Dr Desplanques Jacques.
Dr Deutsch Dominique.
Dr Douillard-Slomczynski Véronique.
Dr Dussartre Jean-Maurice.
Dr Egoumenides Marc.
Dr Eutrope Martine.
Dr Fargeas Jean-Baptiste.
Dr Ferjani Borhane.
Dr Gaubert-Maréchal Emilie.
Dr Gerlier Jean-Luc.
Dr Grassineau Dominique.
Dr Grosso Luigi.
Dr Haddad Michel.
Dr Jedreski Nadine.
Dr Joseph Olivier.
Dr Khan Shaghaghi Charles.
Dr Kla Eric.
Dr Lancino Sylvie.
Dr Laumond Mathieu.
Dr Le Goff Fabienne.
Dr Legrain Véronique.
Dr Le Lagadec Anne.
Dr Leclair Frédérique.

Dr Lucas Anne-Sophie.
Dr Mauze Bénédicte.
Dr Mbomeyo Ignace.
Dr M'Bayo Stéphane.
Dr Mesbahy Mohamed.
Dr Mettais Cartier Emilie.
Dr Minani Marc.
Dr Ortega Nathalie.
Dr Ouali Abdelhafid.
Dr Pacaud Gérard.
Dr Pintas Catherine.
Dr Quille Loïc.
Dr Quilliot Florent.
Dr Rascle Catherine.
Dr Ricatte Olivier.
Dr Ruggieri Laurent.
Dr Sahrane Ahmed.
Dr Sebille Alain.
Dr Signol Nicolas.
Dr Spadari-Brizy Michel.
Dr Sudour Stéphane.
Dr Tran Jasmina.
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle.
Dr Truze Philippe.
Dr Van Der Henst Véronique.
Dr Wagner Xavier.
Dr Ziadi Lazhar.